

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA
M.R.C. DE MATAWINIE

MERCREDI
14 DÉCEMBRE 2016
2016-12-14

Session spéciale du Conseil municipal tenue le 14 décembre 2016 à 19 heures 30 à l'Hôtel de Ville sis au 180, rue Sainte-Louise.
Cette assemblée a été convoquée, tous les membres du Conseil ayant reçu l'avis de convocation. Étaient présents : Messieurs, Bernard Chassé, Mario Tremblay, Denis Jeanson, Pierre-Michel Gadoury, mesdames Isabelle Desrosiers et Annie Bélanger sous la présidence du Maire, monsieur Normand Champagne.
Était absent:

II Y A QUORUM

ORDRE DU JOUR

1. **Lecture de l'avis de convocation**
2. **Ouverture de l'assemblée par monsieur Normand Champagne**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Lecture des prévisions budgétaires 2017 par monsieur Denis Jeanson conseiller**
5. **Période de questions orales**
6. **Adoption des prévisions budgétaires 2017**
7. **Adoption du programme triennal 2017-2018-2019 des dépenses en immobilisations**
8. **Levée de l'assemblée.**

Son honneur le Maire, monsieur Normand Champagne procède à l'ouverture de la présente assemblée.

2016-439

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers
Et résolu

QUE : le présent ordre du jour soit et est adopté;

Adopté unanimement.

Monsieur Denis Jeanson conseiller procède à la lecture des prévisions budgétaires pour l'année 2016.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA
M.R.C. DE MATAWINIE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
2017
CONDENSÉES

CONSIDÉRANT QUE : les prévisions budgétaires des **RECETTES**
s'établissent comme suit pour l'année 2017:

RECETTES

BUDGET 2017

RECETTES DE SOURCES LOCALES

Taxes 4 275 383 \$

PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES

Compensations 104 596 \$

AUTRES SERVICES RENDUS

Sécurité Publique 82 000 \$
Transport 5 000 \$
Loisirs et culture 13 000 \$
100 000 \$

AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES

Autres recettes 613 786 \$

TRANSFERTS CONDITIONNELS

Subventions gouvernementales 229 947 \$

GRAND TOTAL DES RECETTES

5 323 712 \$

CONSIDÉRANT QUE : les prévisions budgétaires des **DÉPENSES** s'établissent comme suit pour l'année 2017;

DÉPENSES

	BUDGET 2017
<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
Législation	144 838 \$
Gestion financière et administrative	348 063 \$
Greffe	25 000 \$
Évaluation	212 480 \$
Autres	<u>184 376 \$</u>
	914 757 \$
<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>	
Police	608 000 \$
Protection contre l'incendie	292 146 \$
Autres	<u>17 000 \$</u>
	917 146 \$
<u>TRANSPORT ROUTIER</u>	
Voirie municipale	297 799 \$
Enlèvement de la neige	499 840 \$
Éclairage des rues	53 000 \$
Circulation	5 000 \$
Transport en commun	<u>24 420 \$</u>
	880 059 \$
<u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>	
Traitement de l'eau	44 970 \$
Réseau de distribution de l'eau	44 425 \$
Épuration des eaux usées et égouts	62 600 \$
Matières résiduelles	<u>765 599 \$</u>
	917 594 \$
<u>URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE</u>	
Logement	7 068 \$
Urbanisme et zonage	166 460 \$
Promo & développement économique	38 655 \$
Embellissement	<u>10 000 \$</u>
	222 183 \$

LOISIRS ET CULTURE

Centre communautaire	63 176 \$
Parc et Terrain de jeux	145 529 \$
Autres loisirs	84 352 \$
Bibliothèque	75 716 \$
Autres	<u>150 \$</u>
	368 923 \$

FRAIS DE FINANCEMENT

Intérêts	<u>160 900 \$</u>
	160 900 \$

AFFECTATIONS

Remboursement de capital	482 150 \$
Financement à long terme	<u>360 000 \$</u>
	942 150 \$

GRAND TOTAL DES DÉPENSES **5 323 712 \$**

POUR ÊTRE ANNEXÉ AU BUDGET ET EN FAIRE PARTIE INTÉGRANTE :

ATTENDU QUE : d'après le budget ci-dessus annexé, cette municipalité a à prévoir, au cours de l'année 2017 des dépenses s'élevant à 5 323 712 \$;

ATTENDU QUE : pour défrayer cesdites dépenses, cette municipalité prévoit des revenus non fonciers s'élevant à 2 194 165 \$;

ATTENDU QUE : pour défrayer la différence entre lesdites dépenses et les revenus non fonciers, il est requis 3 129 547 \$;

ATTENDU QUE : conformément à l'article 1 du Règlement 153 de ladite municipalité, ladite municipalité a le pouvoir de décréter la taxe foncière annuelle par résolution;

Il est proposé par le conseiller Denis Jeanson
Et résolu

QU' une taxe foncière générale soit et est imposée sur les biens-fonds imposables de cette municipalité au taux de 0,5424 ¢ du cent dollars sur l'évaluation de 531 793 300 \$ réparti comme suit :

X 0,4281 ¢ du cent dollars pour l'administration générale.

X 0,1143 ¢ du cent dollars pour la Sûreté du Québec selon la Loi 145.

QU' : un tarif de 70 \$ est, par les présentes, imposé et sera prélevé sur tous les immeubles imposables de la Municipalité qui ont un code d'utilisation (code U) compris entre 1000 et 8999 et une taxe de 50 \$ sur tous les immeubles ayant un code d'utilisation (code U) compris entre 9000 et 9999 à l'exception des immeubles portant une évaluation entre 0 \$ et 100 \$;

QUE : soient et sont prélevées en vertu des règlements qui les imposent, les taxes de services suivantes :

AQUEDUC VILLAGE : 125 \$ par unité de logement, Règlement # 461 section A + B;

AQUEDUC BELLE-MONTAGNE : 300 \$ par unité de logement, Règlement # 489;

ÉGOUT : 75 \$ par unité de logement, Règlement 461, section C;

VIDANGE : 204 \$ par unité de logement ;
244 \$ par unité de logement ayant un bac supplémentaire;

QUE : soient et sont prélevées en vertu des règlements qui les imposent, les taxes spéciales ci-après désignées :

ÉTUDE D'IMPACTE ET BARRAGE : 0,0683 ¢ du cent dollars d'évaluation pour le secteur décrit aux Règlements # 423, # 475 et # 520;

TRAVAUX CHEMIN VALLÉE DES ROIS : 0,1227 ¢ du cent dollars d'évaluation pour le secteur décrit au Règlement # 487.

PUITS EAU POTABLE : 0,0387 ¢ du cent dollars d'évaluation pour le secteur décrit au Règlement # 492 et # 549;

INFRASTRUCTURES DE LOISIRS : 0,0101 ¢ du cent dollars d'évaluation pour le secteur décrit au Règlement # 522;

INFRASTRUCTURES RUE PRINCIPALE : 0,0318 ¢ du cent dollars d'évaluation pour le secteur décrit au Règlement # 532-1;

GARAGE MUNICIPAL : 0,0113 ¢ du cent dollars d'évaluation pour le secteur décrit au Règlement # 541;

CAMION ÉCHELLE : 0,0187 ¢ du cent dollars d'évaluation pour le secteur décrit au Règlement # 556;

STATION POMPAGE FERNAND COMTOIS : qu'un montant de 798 \$ soit prélevé sur tous les immeubles décrit au Règlement 534-1;

TRAVAUX RUE DUCHARME : qu'un montant de 430 \$ soit prélevé sur tous les immeubles décrit au Règlement # 551;

TRAVAUX LAC-LUNETTE: qu'un montant de 448 \$ soit prélevé sur tous les immeubles décrits au Règlement # 550;

TRAVAUX MONT-ROY: qu'un montant de 425,15 \$ soit prélevé sur tous les immeubles décrits au Règlement # 557;

Le tout tel que porté au rôle d'évaluation actuellement en vigueur aux fins de pourvoir aux dépenses du budget ci-dessus adopté ce quatorzième jour du mois de décembre deux mille seize.

ADOPTÉ À SAINT-JEAN-DE-MATHA
CE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE
DEUX MILLE SEIZE.

Normand Champagne, Maire

Nicole D. Archambault, sec.-trés, directrice générale

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES

2016-440

Adoption des prévisions budgétaires 2017 (N/D B-2040)

Proposé par le conseiller Denis Jeanson
Et résolu

QUE : Les prévisions budgétaires pour l'année 2017 soient et sont adoptées;

Adopté unanimement.

2016-441

Adoption du programme triennal 2017-2018-2019 des dépenses en immobilisation

Proposé par le conseiller Denis Jeanson
Et résolu

QUE : le programme triennal 2017-2018-2019 soit et est adopté tel que déposé;

Adopté unanimement.

2016-442

Levée de l'assemblée

Proposé par la conseillère Annie Bélanger
Et résolu

QUE : La présente assemblée soit et est levée.

FIN DE L'ASSEMBLÉE À 19h50

Normand Champagne, Maire

Nicole D. Archambault, Directrice générale
